



## Client.

## Contact.

## Matériel.

Garantie

Oui

Non

Prise en charge par

RÉSERVÉ SAV

Le

RÉSERVÉ SAV

**Signature et nom du client (ou du dépositaire) :**

Les frais de stockage des appareils non repris, un mois après la date de réparation, seront à la charge du client.

Tout appareil non repris un an et un jour après l'établissement du devis ou de la mise à disposition sera considéré comme abandonné ces dernières pourront être vendues selon processus légal. (Application de la loi du 31 décembre 1903).

Kinesik assure gratuitement le stockage dans un délai de deux mois à compter de la réception du matériel. À l'expiration de ce délai, et après notification écrite de Kinesik, les frais de stockage pourront être facturés au client. Dans ce dernier cas, le stockage sera effectué aux risques et périls du client.



## Client.

## Matériel.

Garantie

Oui

Non